



Conseil municipal du 12 février 2024

Délibération n°01-24

Objet : Création de l'Office du Pouvoir d'Achat

Date de convocation : 05/02/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Patrick BERRET

Membres présents : Renaud PFEFFER –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Raphaëlle GUÉRIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE.

Membres excusés et représentés :

Pascale CHAPOT a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN.

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Véronique MERLE.

Christian CECILLON a donné pouvoir à Dominique HAZOUARD.

Laure PIQUERAS a donné pouvoir à Anne BLANCHET.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

La Commune de Mornant souhaite proposer un nouveau dispositif inédit à ses administrés afin d'obtenir des solutions aux difficultés rencontrées dans leur vie quotidienne (santé, énergie, consommation, logement...).

Le dispositif envisagé propose une approche en complémentarité des associations mornantaises et du CCAS qui accompagnent les mornantais.

Cet Office du Pouvoir d'Achat dédié à la vie sociale et économique des mornantais suit les objectifs suivants :

- Proposer des contrats groupés dans certains domaines permettant de négocier des tarifs avantageux pour les habitants de la Commune ;
- Informer sur les aides existantes proposées par les collectivités territoriales et les services de l'État ;

- Organiser des temps d'accueil pour orienter et accompagner les mornantais dans leur vie quotidienne (assurances, retraite, prêt à la consommation, économie d'énergie, téléphonie...)

II. LA PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la création de l'Office du Pouvoir d'Achat de la Commune de Mornant et de l'ensemble des missions proposées aux mornantais.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE PRENDRE ACTE** par un vote, de la création de l'Office du Pouvoir d'Achat de la Commune de Mornant.

Mornant, le 12 février 2024.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.